

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN594

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la première phrase de l’alinéa 9, après le mot :

« rénové »

insérer les mots :

« et plus visible ».

II. – En conséquence à la même première phrase, après le mot :

« territoriales, »,

insérerr les mots :

« participation accrue aux cérémonies patriotiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que le lien Nation-Armée rénové sur lequel s’appuieront les armées pour contribuer davantage à la cohésion et à la résilience de la Nation soit surtout rendu plus visible, en particulier par une participation accrue aux cérémonies patriotiques.